

Actualité > Lot-et-Garonne > Agen

Tribunal : l'Avic à l'écoute de «ceux qui s'estiment victimes»

Article exclusif

réservé aux abonnés Voir l'offre Digital

Votre crédit de bienvenue en cours : 05 articles

Publié le 23/02/2016 à 03:50, Mis à jour le 23/02/2016 à 07:47

Actu



L'Avic propose une écoute et un accompagnement à toutes les personnes s'estimant victimes. /Photo DDM.

L'association Sauvegarde propose un service d'aide aux victimes, pour toutes les personnes s'estimant victime d'une infraction. Une cellule d'écoute et d'accompagnement.

Parfois, dans les salles du tribunal, sur les bancs situés juste derrière les plaignants, ils sont là, assis, à écouter. Ni avocat, ni proches, ils sont présents à la demande des victimes elles-mêmes. Leur soutien et leur écoute sont des plus précieuses pour les victimes. Ces membres du service de l'Aide aux victimes (Avic), de l'association Sauvegarde, ont un rôle primordial si ce n'est indispensable auprès des

victimes.

Alors que se déroulait, hier, la journée européenne des victimes, l'association proposait un moment d'échanges et de rencontres dans la salle des pas perdus du tribunal d'Agen. «Notre service s'adresse aux victimes d'infractions pénales. Notre service est gratuit et confidentiel», explique Véronique Charlot, juriste responsable du service de l'aide aux victimes. Vol, harcèlement, dégradations, escroqueries, agressions sexuelles, menaces, etc.

Point de critères pour être reconnu comme victime, il n'est là question que de souffrance. «La souffrance varie d'une personne à une autre. Certaines personnes qui nous appellent ou viennent nous voir pour des histoires de vol, ont besoin d'être accompagnées jusqu'à l'audience, car elles ont peur de se retrouver face à l'auteur des faits. Qu'elles soient majeures ou mineures, nous écoutons toutes les personnes s'estimant victime», ajoute la juriste.

145 victimes par mois en moyenne

La plupart du temps orientées par les policiers ou les gendarmes, les victimes se tournent aussi vers l'Avic grâce au bouche-à-oreille. «En moyenne, nous recevons environ 145 victimes par mois», détaille Véronique Charlot. Du côté de l'Avic, ils sont douze, onze juristes dont un salarié et un psychologue, pour apporter toute l'aide dont les victimes ont besoin. «Nous écoutons et nous informons sur les droits. Nous leur proposons un véritable accompagnement, nous avons un rôle de soutien. Cela peut aller de l'aide à la rédaction d'une plainte aux conseils pour se constituer partie civile. On ne se substitue pas au rôle de l'avocat, nous faisons de l'accompagnement. Généralement, les gens viennent nous voir pour avoir des informations et après avoir eu un rendez-vous avec eux, nous leur proposons une aide psychologique», ajoute-t-elle.

Le service proposé par l'association Sauvegarde est dispensé sur l'ensemble du département. Des permanences aux tribunaux d'instance de Villeneuve-sur-Lot et Marmande sont mises en place, ainsi qu'au tribunal de grande instance d'Agen.

Tél. 05 53 66 23 03 ou

avic@sauve-garde.fr

Julien Sauvage

AGEN ACTU

[? CONTACTEZ LE JOURNALISTE](#)

DONNER VOTRE AVIS !

[CHARTRE DE MODÉRATION](#)

VOTRE PSEUDO : (obligatoire)

VOTRE COMMENTAIRE :

Votre commentaire est soumis à notre charte de modération. En cas de non-respect (propos racistes ou insultants...) il ne sera pas publié. Cliquez ici pour écrire et merci pour votre contribution.

[SUIVRE CE FIL DE DISCUSSION](#)

[ENVOYER CE COMMENTAIRE](#)